

Commission permanente du Conseil général du 17 décembre 2009

Quinze délibérations rapportées lors de cette réunion de la Commission permanente concernaient la délégation de Pascal Popelin.

Subventions départementales de fonctionnement aux associations de lutte contre le cancer en Seine-Saint-Denis

Pascal Popelin a proposé l'attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'année 2009 aux associations de lutte contre le cancer en Seine-Saint-Denis : Comité de la Ligue contre le cancer (15 300 €), Horizon cancer (10 000 €), ARDEPASS (5 000 €), ILCO 93 (2 000 €), Laryngectomisés et mutilés de la voix (1 000 €), Vivre comme avant (1 000 €).

Conventions de délégation de gestion des activités de planification familiale

Pascal Popelin a proposé le renouvellement des conventions de délégation de gestion des activités de planification familiale liant le Conseil général avec l'association « Naissance » de la maternité des Lilas (268 495 € en 2008), l'université Paris VIII (5 858 € en 2008) et l'université Paris XIII (1 000 € en 2008).

Subvention départementale de fonctionnement à l'association « Permanence des soins 93 »

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2009 à l'association « Permanence des soins 93 » qui regroupe les médecins libéraux pour organiser leur participation aux gardes médicales.

Subvention départementale d'investissement à la commune de Bobigny pour la reconstruction d'un centre de PMI

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale d'investissement d'un montant de 233 881 € à la commune de Bobigny pour la reconstruction du centre de Protection maternelle et infantile (PMI) Carnot, dans les locaux du Centre municipal polyvalent de santé.

Mise en place d'une disposition concernant les assistants familiaux domiciliés hors du département

Pascal Popelin a proposé d'appliquer aux assistants familiaux employés par le Conseil général, mais domiciliés hors du département, l'intégralité des conditions financières prévues par le Conseil général de leur lieu de résidence.

Convention de partenariat petite enfance avec la commune de Bondy

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de relance en faveur de la création de places d'accueil destinées à la petite enfance qu'il a fait adopter en juin 2008, Pascal Popelin a proposé la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil général et la ville de Bondy. Cette convention est la deuxième signée avec une commune, après celle signée avec Aulnay-sous-Bois en mars 2009.

Convention de transfert de gestion du multi-accueil « La régale » à la commune de Bondy

Le plan départemental de relance en faveur de la création de places d'accueil destinées à la petite enfance prévoit notamment le transfert de gestion progressif aux communes des 56 crèches départementales. Dans ce cadre et à l'occasion de la convention de partenariat, Pascal Popelin a proposé, en accord avec la ville de Bondy, que celle-ci prenne en charge la gestion de la crèche départementale « La régale » à compter du 1^{er} janvier 2010.

Convention de mise à disposition des locaux de la crèche « La régale »

En cohérence avec les deux précédentes délibérations, le Conseil général mettra à disposition de la ville de Bondy les locaux de la crèche départementale « La régale », dont il est propriétaire.

Convention avec la Caisse d'allocations familiales relative à la mise en place du Relais départemental des assistants maternels (RDAM)

Le plan départemental de relance en faveur de la création de places d'accueil destinées à la petite enfance adopté par l'Assemblée départementale en juin 2008 à l'initiative de Pascal Popelin prévoyait la création d'un Relais départemental des assistants maternels. Cette structure aura notamment pour objet de soutenir et de porter les projets innovants autour de l'accueil individuel, de favoriser l'adéquation entre l'offre et le demande de modes d'accueil, de promouvoir la qualité de l'accueil individuel. Pascal Popelin a proposé la signature d'une convention, d'une durée expérimentale d'un an, entre le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales, pour permettre le fonctionnement de cette nouvelle structure.

Convention avec l'association « Enfants du monde – Droits de l'Homme » pour la création d'une plate forme

Afin de faire face aux besoins, sans cesse en augmentation en raison du désengagement de l'Etat, dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, Pascal Popelin a proposé diverses mesures en juin 2009. Parmi celles-ci, la création d'un plate-forme d'accueil d'urgence pour les mineurs étrangers isolés, dont la gestion a été confiée à l'association « Enfants du monde – Droits de l'Homme ». Pascal Popelin a proposé une convention de mise à disposition de locaux pour accueillir cette nouvelle structure.

Subvention départementale de fonctionnement à la maison des adolescents « Casado »

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 38 000 € au Centre hospitalier de Saint-Denis qui gère la maison des adolescents « Casado ».

Avenant à la convention constitutive du Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle (GISCOP 93)

Le Conseil général participe, depuis sa création en 2005, à cette structure. Pascal Popelin a proposé la signature d'un avenant à la convention constitutive, permettant d'accueillir en son sein un nouveau partenaire : le Cancéropôle d'Ile-de-France.

Subvention départementale de fonctionnement à l'association « Hors la rue »

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre de l'année 2009 à l'association « Hors la rue » spécialisée dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers originaires de Roumanie, en lien avec leur pays d'origine.

Convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie

Pascal Popelin a proposé la signature d'une convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie, permettant au Conseil général d'obtenir de la part de cet organisme une subvention de 4 000 € pour une initiative « Education à la sexualité, prévention sur la contraception et prévention de l'IVG auprès des jeunes », menée par le service départemental de Protection maternelle et infantile.

Subvention départementale de fonctionnement à l'association « Interlogement 93 »

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 54 000 € à l'association « Interlogement 93 » qui gère plusieurs résidences sociales en Seine-Saint-Denis.

Dix autres délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Convention entre le Conseil général et la commune pour la réalisation de la voie nouvelle

Le tronçon de la voie nouvelle (avenue Lucie-Aubrac) situé entre l'avenue Maurouard et le boulevard Robert-Schuman est en cours d'achèvement. Le montant total des travaux financés par le Conseil général s'élève pour ce tronçon à 4 100 000 € (études comprises). La participation de la commune a été fixée à 238 370 €, dans le cadre de la convention adoptée par la Commission permanente en accord avec la ville, soit environ 5,8% du montant hors taxes de l'opération.

Subvention départementale de fonctionnement à la ville de Livry-Gargan pour ses actions éducatives en faveur de l'enfance

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 7 951 € a été allouée à la ville de Livry-Gargan, à titre de soutien du Conseil général aux actions éducatives organisées par la commune en faveur de l'enfance.

Subvention départementale de fonctionnement à la ville de Livry-Gargan pour ses actions liées à la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 1 000 € a été allouée à la ville de Livry-Gargan, à titre de soutien du Conseil général aux actions organisées par la commune pour la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant.

Subventions départementales de fonctionnement à des clubs sportifs

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 10 000 € a été allouée au Cercle d'escrime Jean-Moret, à titre de soutien du Conseil général à l'organisation de la Coupe Jean-Moret, épreuve du circuit national senior d'épée masculine qui s'est déroulée le 3 et le 4 octobre 2009 à Livry-Gargan. Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 330 € a été allouée au club « Livry-Gargan athlétisme », à titre de soutien du Conseil général à la participation d'un athlète aux championnats d'Europe organisé à Rome en mars 2009.

Subvention départementale de fonctionnement au Handball club

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 30 000 € a été allouée au Handball club de Livry-Gargan, à titre de soutien du Conseil général au titre de la participation de son équipe première masculine aux championnats de France de nationale 3 durant la saison sportive 2008-2009.

Dotations départementales aux collèges publics pour la mise en œuvre du quotient familial au titre du 2^e semestre 2009

Afin de compenser aux collèges les charges relatives à la mise en œuvre du quotient familial dans les restaurants scolaires, le collège Léon-Jouhaux recevra une dotation provisionnelle de 12 135 € et le collège Edouard-Herriot une dotation provisionnelle de 10 439 €, au titre du 2^e semestre 2009. Après examen des comptes, le collège Lucie-Aubrac dispose déjà d'une provision suffisante versée par le Conseil général, pour faire face à l'aide relative au quotient correspondant à cette période.

Subventions aux collèges pour l'acquisition de matériels destinés à la demi-pension

Une subvention départementale d'équipement d'un montant de 7 261,11 € a été allouée au collège Léon-Jouhaux pour l'acquisition de rayonnages et de chariots pour la demi-pension de cet établissement et du collège Edouard-Herriot. Une subvention départementale d'équipement d'un montant de 2 436,25€ a été allouée au collège Lucie-Aubrac pour l'acquisition de deux fours à micro-onde, de chariots de service et d'un chariot chauffe-assiettes.

Aide à la construction de logements sociaux

Une subvention départementale d'investissement d'un montant de 190 000 € a été allouée à la société d'HLM EFIDIS, pour la construction de 38 logements sociaux avenue Jean-Jacques Rousseau à Livry-Gargan.

Subvention départementale à la mission locale pour l'emploi des jeunes

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 44 000 € au titre de l'année 2009 a été allouée à la Mission locale de le Dhuys (qui, outre Livry-Gargan, regroupe les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Montfermeil, Le Raincy et Vaujours) à titre de soutien du Conseil général aux missions locales pour l'emploi des jeunes.

Subvention départementale de fonctionnement à l'association Aurore

Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 64 000 € a été allouée à l'association Aurore, qui gère à Livry-Gargan l'espace Odyssée, structure s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans cumulant des difficultés importantes, pour lesquels les autres dispositifs d'insertion et de formation ne sont pas adaptés.